



Votants : 94
Convocation du Conseil de Communauté :
le 25 mai 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 5 juillet 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 juin 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- CADRE D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Blanche BAMANA à Hüseyin YILDIZ, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Monique SAGOT à Georges BERDOLET, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Anne LABBE

Titulaires absents suppléés :

Francis THIBAUDAULT par Christiane PINEAU

Titulaires absents :

Alain MATHIEU (décédé), René MATHE, Maryvonne ARDOUIN, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Germain MEHL

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Dominique VALLEE, Blanche BAMANA, Dominique BOUTIN-GARCIA, Gaëlle MANGIN, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Julie BIRET jusqu'à la délibération c06-06-2012, Aurélien MANSART à partir de la délibération c07-06-2012 et jusqu'à la délibération c59-06-2012, Julie BIRET à partir de la délibération c60-06-2012 et jusqu'à la délibération c82-06-2012.

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120604-c50-06-2012-DE
Date de télétransmission : 13/06/2012
Date de réception préfecture : 13/06/2012

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUIN 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CADRE D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

La CAN souhaite se doter de nouveaux outils d'intervention pour accorder de manière ponctuelle et exceptionnelle des aides aux entreprises de son territoire, en dehors des dispositifs existants.

Le cadre d'intervention proposé est le suivant :

1) Quatre axes prioritaires :

- Favoriser la réhabilitation des friches industrielles et commerciales
- Soutenir la reprise des entreprises en difficulté ayant un caractère stratégique pour le territoire
- Encourager les reconversions des entreprises à la croissance verte
- Soutenir les filières prioritaires identifiées dans le cadre du Schéma de Développement Economique et Commercial communautaire (SDEC) : logistique, SS2I, industries culturelles et créatives, l'élevage au travers de la valorisation des productions locales ainsi que le secteur spécifique de l'économie sociale et solidaire.

2) Champs d'intervention :

Les interventions prendront la forme d'aides individuelles directes au titre du soutien à :

- L'immobilier,
- L'investissement matériel et immatériel
- L'emploi
- La restructuration d'entreprises

3) Assise règlementaire :

- X65/2008 : régime cadre exempté PME investissement et emploi
- X68/2008 : régime cadre exempté Aides à Finalité Régionale (assise de la Prime à l'Aménagement du Territoire)
- N215/2009 : aides aux investissements en faveur des entreprises de transformation et de commercialisation du secteur agricole
- 1998-2006 du 15 décembre 2006 : aides de minimis

4) Modalités d'intervention :

Il est proposé d'intervenir sous forme de subventions révisables ou forfaitaires dont les montants seront déterminés au cas par cas, dans le respect de la réglementation de l'aide aux entreprises, et sur la base des critères principaux suivants :

- Viabilité économique du projet
- Intervention sur au moins un des 4 piliers du Développement Durable

- Création ou maintien de l'emploi
- Incitativité de l'aide au regard du projet et des moyens financiers de l'entreprise

Le plafond de subvention est de 200 000 €.

Un Comité d'Experts, soumis à la confidentialité, sera consulté pour chaque demande d'intervention et formulera un avis argumenté quant à l'attribution ou non de l'aide à accorder à l'entreprise concernée.

Ce dispositif "CAN /aide aux entreprises" sera mis en place en complémentarité ou non des aides attribuées par le Conseil Régional Poitou-Charentes ou de l'Etat, après vérification du respect des règles de cumul.

Il est précisé que dans le cadre d'intervention ainsi défini, chaque proposition d'aide fera l'objet d'une délibération spécifique en Conseil de Communauté.

5) Durée du dispositif :

Le présent dispositif est applicable jusqu'au 31 décembre 2013.

6) Budget :

Le budget alloué en 2012 est de 200 000 €.

Vu la convention N° 07/RPC-B-159 en date du 22 mai 2007 pour le « développement de l'emploi et de l'économie par le soutien aux entreprises » entre la Communauté d'Agglomération de Niort et le Conseil Régional Poitou-Charentes, qui prendra fin le 31 décembre 2013, définissant, d'une part, (art 3) les dispositifs d'intervention de la Région en matière d'innovation, d'aides à la création (BRDE), de développement et transmission d'entreprises, de formation, d'export, d'aide au commerce et à l'artisanat et, d'autre part, (art 4) les dispositifs de la Communauté d'Agglomération de Niort sur l'accompagnement des projets et l'hébergement d'entreprises à la Pépinière,

Vu les régimes exemptés X65/2008, X68/2008, N215/2009, et le règlement 1998-2006 des aides de minimis

Considérant que la Région Poitou-Charentes est coordonateur en matière d'aides économiques pour son territoire et qu'au-delà des interventions engagées dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, Ecologique, Social et Solidaire (SRDE) adopté le 27 juin 2011, celle-ci est aussi très présente quant au soutien à apporter en faveur de l'innovation, de l'environnement et de la formation, notamment en interaction avec les fonds FSE et FEDER européens

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Niort souhaite intervenir auprès des entreprises de son territoire de façon exceptionnelle, au delà de sa capacité d'intervention réglementaire au titre de l'immobilier tel que défini dans le CGCT, (L1511-1 et suivants, R1511-1 et suivants)

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Niort souhaite conforter et encadrer son action en matière d'intervention auprès des entreprises, en mettant en place un dispositif d'aides directes qui répondent aux objectifs du SDEC et aux enjeux du SRDE

Précise que pour octroyer des aides sur son territoire, la CAN doit obtenir l'accord de la Région Poitou-Charentes pour la mise en place du dispositif d'aides directes qu'elle aura défini.

Précise que les partenaires institutionnels devront coordonner leur intervention en faveur d'un projet afin de veiller au strict respect des règles du cumul des aides publiques

Accusé de réception
079-247900806-20120604-c50-06-2012-DE
Date de télétransmission : 13/06/2012
Date de réception préfecture : 13/06/2012

DECIDE de solliciter la Région Poitou Charentes de manière à mettre en place un dispositif d'aides directes aux entreprises, nommé "CAN / aide aux entreprises" défini selon les modalités décrites plus haut

DECIDE pour le cas où la Région émettrait un avis favorable de mettre en œuvre sans délai le dispositif "CAN / aide aux entreprises" et de l'imputer sur la ligne budgétaire 65 - #10697 / 2430

PRECISE qu'au delà de ce dispositif ouvert, l'abondement de la CAN sur toute autre intervention publique pourra se faire au cas par cas après accord de la Région Poitou-Charentes.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Valider le principe d'intervention relatif aux aides économiques
- Autoriser la 1ère Vice-Présidente Suppléante ou le Vice-Président Délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pascal DUFORESTEL

Vice-Président Délégué